

Rapport d'activité de Palliafonds SFAP Exercice 2023

1. Préambule

Palliafonds SFAP a pour objet de soutenir et développer des activités d'intérêt général à caractère scientifique, éducatif, social et philanthropique destinées à développer et faire connaître les soins palliatifs et accompagner les personnes atteintes d'une maladie, grave, évolutive ou terminale et leurs proches dans le cadre d'un système de soins adapté et respectueux de leur dignité en favorisant une approche interdisciplinaire.

Le siège social de Palliafonds SFAP est situé au 106 avenue Emile Zola, Paris 15^{ème}. Il a été constitué le 10 janvier 2017 et publié au JO du 1^{er} avril 2017.

Le montant de la dotation versée par la SFAP, fondatrice est de 15 000 €.

2. Fonctionnement interne du fonds

- Le CA de Palliafonds est composé de 4 personnes nommées par le CA de la SFAP : Christine de Gouvion Saint Cyr (Présidente), Catherine RENARD (administratrice), Anne-Claire COURAU (administratrice) et Yves ARTUR DU PLESSIS (administrateur).
- Le CA s'est réuni le 6 février 2023 avec comme ordre du jour l'approbation du dernier compte rendu, la démission de la présidente Catherine Renard et élection de la nouvelle présidente de Palliafonds Christine de Gouvion Saint Cyr (cf tableau récapitulatif ci dessous des mandats des administrateurs), un point générale sur la gouvernance et la feuille de route 2023
- approbation des comptes 2022 et du rapport d'activité 2022 (20 mars 2023)

Rappel des mandats des administrateurs

Noms	Date de nomination CA SFAP	Date de sortie prévisionnel	Renouvellement CA SFAP	Commentaires
DE GOUVION SAINT CYR Christine	02/09/2020	02/09/2023		Présidente depuis 6 février 23
ARTUR DU PLESSIS Yves	01/01/2021	01/01/2024	rétroactivement le 12 janvier 2023	administrateur
RENARD Catherine	11/04/2022	11/04/2025	rétroactivement le 12 janvier 2023	administratrice suite démission de la présidence 6 février 23
COURAU Anne-Claire	11/04/2022	11/04/2025	rétroactivement le 12 janvier 2023	administratrice

- Le résultat dégagé en 2023 étant nul, aucune affectation de ce résultat n'a été à l'ordre du jour.

3. Rapports du fonds avec les tiers

Pas d'appel à la générosité affecté en 2023.

3.2 Liste des partenaires du fonds

Le partenaire principal de Palliafonds SFAP est l'association fondatrice, la SFAP.

3.3 Les actions de prospection de donateurs menées par le fonds

Aucune action de prospection n'a été menée en 2023.

4. Liste des actions d'intérêt général financées par le fonds et indication de leurs montants

- Aucun projet soutenu en 2023

5. Liste des personnes morales bénéficiaires des redistributions du fonds de dotation

- Aucun bénéficiaire en 2023

6. Liste des libéralités reçues

Aucune libéralité n'a été reçue en 2023

7. Valorisation du bénévolat

Organisation de 2 CA le 6 février 2023 et 20 mars 2023

2h de médecin à 50,00 € : soit 100,00 €

2h de 3 personnes non médecins à 21 € : soit 126,00 €

Coordination palliafonds 10h non médecin : 210,00 €

Total : 18 heures soit 436,00 €

Méthode de calcul du bénévolat :

▪ Médecins (93160 € brut/an, soit un taux horaire arrondi à 50 €/h)

▪ Non médecins (39867 € brut/an, soit un taux horaire arrondi à 21 €/h)

<https://www.emploi-collectivites.fr/grille-indiciaire-territoriale-infirmier-territorial-soins-generaux-isg/14/203.htm>